



Salle de sport'

Par Loulou76

Bonjour à tous,

Je vous sollicite ce jour suite à un problème rencontré.

En janvier 2024, je me suis inscrite dans une salle de sport portant le nom « magic fit hit »

J'avais pris un contrat de six mois, et je devais porter ma résiliation deux mois avant.

Au mois de juin, je me rends sur le site pour lancer ma résiliation et mon préavis, sauf que je m'aperçois sur le site lui-même que la salle de ma ville ayant cette franchise n'existe plus.

Visiblement la salle porterait un nouveau nom.

J'ai donc fait par précaution, opposition à ma banque et j'ai laissé le temps que la fameuse salle de sport me contacte.

Celle-ci vient de me contacter en juillet pour m'annoncer que mon prélèvement de juin et de juillet n'était pas passé et que je devais donc les payer car ils avaient mon contrat, sauf que de mon côté, je n'ai jamais reçu l'annonce officiel officiel, comme quoi la salle, changer d'enseigne.

La responsable m'annonce au téléphone qu'elle a envoyé un mail à tous ses clients forcément mail que je n'ai absolument pas reçu.

J'ajoute que je n'ai signé aucun avenant concernant la nouvelle salle de sport.

Avez-vous déjà rencontré ce genre de situation et juridiquement comment cela se passe-t-il ? Suis-je dans l'obligation de payer pour une salle qui de base n'est pas dans mon contrat,

Je reste à votre écoute et vous remercie infiniment pour vos conseils et informations